

Règlement Officiel du Concours Desk Marathon - Septembre 2025

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. LES CHANCES DE GAGNER DÉPENDENT DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS REÇUES. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

Le présent Règlement Officiel du Concours (le « Règlement Officiel du Concours ») s'applique au Concours organisé par **Logitech Europe S.A.**, dont l'adresse est EPFL, Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, 1015 Lausanne, Suisse (le « **Sponsor** »). Ce Concours est administré par **Republika Interactive UK Ltd.** (l'« **Administrateur** ») dont l'adresse est 10 Pembridge Grove, Kingsmead, Milton Keynes, England, MK4 4EG via le site web rewards.logitech.com (le « **Site Web** ») ou l'application mobile correspondante (l'« **Appli** ») (le Site Web et l'Appli, ensemble, la « **Plateforme** »), sauf stipulation contraire. Les participants au Concours sont responsables de la révision et de la compréhension du présent Règlement Officiel du Concours avant de s'inscrire au Concours. En vous inscrivant au Concours (défini ci-dessous) vous acceptez les termes et conditions de ces Règles Officielles du Concours et vous vous engagez à être légalement lié(e) par eux.

Logitech Europe S.A. et ses sociétés associées, affiliées ou filiales respectives ne sont pas responsables de l'administration du Concours, de la collecte ou du traitement des inscriptions ou de la sélection des gagnants.

Logitech Europe S.A. a fourni le(s) prix et/ou l'utilisation de son(s) nom(s) et marque(s), le cas échéant, mais n'est pas impliquée dans l'exécution ou l'administration de cette promotion. **DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉGAGER ET D'EXONÉRER LOGITECH EUROPE S.A. ET LEURS SOCIÉTÉS MÈRES, FILIALES ET AFFILIÉES RESPECTIVES DE TOUTE RÉCLAMATION, DOMMAGE ET RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE OU LIÉS À LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT À CETTE PROMOTION.**

Le Concours est destiné uniquement aux résidents des pays où l'offre et l'utilisation de la Plateforme sont légales. Le Concours est régi par le droit suisse.

Règles officielles

1. Admissibilité

1.1. 1. Pour être admissible à participer au Concours et à gagner un Prix, une personne doit être, au moment de sa participation au Concours:

1.1.1. 1.1.2. âgée d'au moins dix-huit (18) ans au moment de l'inscription au Concours; et Pour le Desk Marathon: un résident légal permanent du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, de la République tchèque, de France, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suisse, de Norvège, de Suède, de Finlande, du Danemark, de Pologne, d'Italie ou de Belgique.

1.1.3. Pour le Tirage au sort quotidien: un résident légal permanent du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Espagne, de la République tchèque, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suisse, de Norvège, de Suède, de Finlande, du Danemark ou de Grèce.

1.1.4. Les employés, dirigeants et administrateurs (y compris les membres de la famille immédiate et les membres du même foyer de ces personnes, y compris les conjoints de fait) du Sponsor et de l'Administrateur, de chacune de leurs sociétés affiliées ou agents, et de chacune de leurs agences de publicité ou de promotion respectives, ne sont pas éligibles pour participer au Concours.

2. Le Sponsor et l'Administrateur ont le droit d'exiger à tout moment une preuve d'identité et/ou d'admissibilité pour participer au Concours. Le défaut de fournir une telle preuve peut entraîner la disqualification.
3. Toutes les informations personnelles et autres informations demandées et fournies au Sponsor ou à l'Administrateur dans le cadre du Concours doivent être véridiques, complètes, exactes et ne doivent en aucun cas être trompeuses. Le Sponsor et l'Administrateur se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier tout participant si celui-ci fournit à n'importe quel stade des informations ou des détails personnels mensongers, incomplets, inexacts ou trompeurs.

2. Période du Concours

1. Le Concours Desk Marathon (le « Concours ») commence à 9:00 AM EU CET le 1er septembre 2025 et se termine à 11:59 PM EU CET le 12 septembre 2025 (la « Période du Concours »). Toutes les participations doivent être reçues au plus tard à 11:59 PM EU CET le 12 septembre 2025 (la « Date de clôture du Concours »).
2. Le système informatique du Concours est utilisé pour régir tous les aspects du Concours liés à l'ordinateur et au temps, et est le dispositif de chronométrage officiel du Concours.

3. Comment participer au Concours

2.1. AUCUN ACHAT NI PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER AU CONCOURS. Voici les instructions pour participer au Concours :

● Desk Marathon - Pour les résidents du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, de la République tchèque, de France, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suisse, de Norvège, de Suède, de Finlande, du Danemark, de Pologne, d'Italie ou de Belgique :

○ Collectez autant de réductions que possible en 20 secondes sur le Site Web.

○ Évitez les obstacles qui pourraient augmenter négativement la valeur de votre réduction.

○ Utilisez les touches fléchées gauche (<-) et droite (->) pour naviguer avec votre souris alors qu'elle fonce tout droit sur le bureau.

○ À la fin de votre course, Vous verrez votre score final ainsi que le code de réduction, à utiliser à la caisse. Vous devrez copier et enregistrer une copie du code de réduction avant de quitter le Site Web. Vous ne pourrez pas récupérer le code de réduction une fois que vous aurez quitté le Site Web. Le code de réduction sera valable pour seulement vingt-quatre (24) heures suivant l'octroi.

○ Les codes de réduction que vous pouvez gagner sont :

• 5%, si le score dans le jeu desk marathon est jusqu'à -7% inclus,

• 10%, si le score dans le jeu desk marathon est entre -8% et -12% inclus,

• 15%, si le score dans le jeu desk marathon est au-dessus de -12%.

● Daily Prize Draw - Pour les résidents du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, de la République tchèque, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suisse, de Norvège, de Suède, de Finlande, du Danemark (à l'exclusion de la Pologne, de l'Italie et de la Belgique) :

○ Lucky Moment Instant Wins: Un objet bonus (Keys-to-go 2, MX Anywhere 3S, tapis de bureau ou tapis de souris) peut apparaître pendant la course basé sur des moments chanceux.

Afin de racheter cet objet, veuillez-vous référer aux conditions énoncées à l'Annexe A.

○ Vous pouvez participer au tirage au sort quotidien pour des produits Logitech en remplissant le formulaire sur la page de destination à la fin de la course.

○ Vous pouvez augmenter vos chances de gagner le tirage au sort en vous abonnant à la newsletter de Logitech pendant le processus de remplissage du formulaire.

2. Le nombre maximum de participations que vous pouvez avoir pour le Concours est un (1), par adresse e-mail par jour. Une fois que vous avez atteint le nombre maximum de participations, toute participation ultérieure faite avec la même adresse e-mail sera considérée comme nulle.

4. Prix

4.1. Les prix disponibles à gagner dans le cadre de la campagne se composent des éléments suivants, à livrer et à gérer uniquement par le Sponsor (chacun, un « Prix ») et conformément aux termes de l'Annexe A:

Nom du produit	Quantités	PDSF
Codes de réduction 5%, 10%, 15%	S/O	S/O
Logitech Keys-to-go 2 Lilac	70	€ 6.299
Logitech MX Keys S Combo (toutes couleurs)	50	€ 10.950
Logitech Pebble 2 Combo (toutes couleurs)	70	€ 5.250
Logitech Wave Keys	50	€ 4.000
Logitech LIFT Mouse	50	€ 4.000
Logitech MX Anywhere 3S (toutes couleurs)	30	€ 3.000
Logitech Brio 500	30	€ 4.200
Logitech MX Master 3s UNIVERSAL (toutes couleurs)	30	€ 3.900
Logitech Desk Mat Studio Series -graphite	1500	€ 32.985
Logitech Mouse Pad Studio Series - graphite	2000	€ 25.980

4.2 Vous êtes responsable de tous les coûts non expressément décrits comme faisant partie du Prix, y compris, sans limitation, le coût d'acquisition d'internet et de données, les coûts d'électricité, le coût du matériel informatique ou des appareils mobiles.

2. Ni le Sponsor ni l'Administrateur ne seront tenus responsables de quelque manière que ce soit si le gagnant (a) n'est pas satisfait de quelque manière que ce soit du Prix ; en particulier, vous reconnaissez et acceptez que l'emballage du Prix peut ne pas inclure

vosre langue ; ou (b) est incapable d'accéder au Prix ; ou (c) sauf indication contraire, n'est pas en mesure de choisir la couleur du produit Logitech ou d'un tiers offert en tant que Prix.

3. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous êtes en mesure d'accéder aux Prix et de les utiliser. Par exemple, cela peut nécessiter l'accès à internet, et la possession d'un matériel informatique ou d'appareils mobiles suffisamment performants.
4. Le Prix doit être accepté tel qu'il est attribué sans substitution et n'est ni transférable, ni destiné à la revente et n'a aucune valeur de rachat en espèces. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de substituer un Prix par un autre d'une valeur approximativement égale ou supérieure sans engager sa responsabilité.

LE GAGNANT EST SEUL RESPONSABLE DU PAIEMENT DE TOUTES LES TAXES ET DE TOUTES LES DÉCLARATIONS FISCALES ASSOCIÉES À LA RÉCEPTION OU À L'UTILISATION DU PRIX. SI VOUS ÊTES LE GAGNANT, VOUS ACCEPTEZ DE COOPÉRER AVEC LES DEMANDES RAISONNABLES DU SPONSOR OU DE L'ADMINISTRATEUR EN LIEN AVEC L'ACHÈVEMENT ET LA SOUMISSION DES FORMULAIRES FISCAUX APPLICABLES ET DE TOUTE AUTRE DÉCLARATION FISCALE REQUISE OU QUESTION DE CONFORMITÉ ET VOUS CONSENTEZ À LA DIVULGATION AU SPONSOR DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES EN LIEN AVEC CELLES-CI. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, À DES FINS DE DÉCLARATION FISCALE, SI LE GAGNANT EST UN RÉSIDENT DE L'UE, IL PEUT ÊTRE TENU DE FOURNIR AU SPONSOR OU À L'ADMINISTRATEUR UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE VALIDE OU UNE IDENTIFICATION ÉQUIVALENTE, ET LE SPONSOR PEUT ÊTRE TENU DE SE CONFORMER AUX LOIS ET RÈGLEMENTS FISCAUX APPLICABLES DE L'UE CONCERNANT LA DÉCLARATION DES VALEURS DES PRIX.

5. Sélection du gagnant pour le Tirage au sort quotidien. La sélection aléatoire des gagnants du Tirage au sort quotidien aura lieu dans les cinq jours ouvrables suivant la Date de clôture du Concours. Un système informatique automatisé sélectionnera les gagnants parmi toutes les participations éligibles. Chaque participant est limité à gagner un (1) Prix dans cette catégorie.

Les participants sont seuls responsables de fournir une adresse e-mail valide, qui sera utilisée pour envoyer les détails concernant la récupération du prix qui leur a été attribué

5.1. Les chances d'être sélectionné pour un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles reçues au cours d'une journée donnée.

5.2. Le participant sélectionné sera contacté par e-mail (chacun étant un « Avis ») à l'issue du tirage. Vous acceptez d'être seul responsable de tous les coûts que vous encourez en lien avec les Avis que vous recevez.

5.3. Si le participant sélectionné ne peut pas être contacté dans les 24 heures ouvrables suivant les résultats du tirage, ou si un participant sélectionné ou un gagnant a été disqualifié en vertu de la section 5.4 ou 8.9, sa participation sera disqualifiée et un autre participant éligible sera sélectionné au hasard parmi les participations éligibles restantes. En participant au Concours, vous acceptez que le Sponsor et l'Administrateur ne sont pas responsables de :

(a) Avis perdus, non livrables, rejetés, illisibles, corrompus, détournés ou mal dirigés ; (b) dysfonctionnements, indisponibilité, dégradation, pannes ou erreurs de télécommunication ou électriques ; (c) informations collectées de manière incorrecte ; ou (d) interférences humaines.

5.4. Le Sponsor ou l'Administrateur peut disqualifier un participant sélectionné ou un gagnant du Concours et leur Prix sera perdu sans aucun recours ni remboursement si, à la discrétion arbitraire du Sponsor ou de l'Administrateur, le Sponsor ou l'Administrateur est d'avis que :

1. l'adresse e-mail associée à la participation gagnante a été créée dans le seul but de participer au Concours ; ou
2. le propriétaire ou la personne qui contrôle l'adresse e-mail (ou un autre compte d'utilisateur applicable) a participé au Concours avec des comptes supplémentaires ; ou
3. la participation gagnante a été soumise par des moyens automatisés.

6. Règles supplémentaires

6.1. S'il existe des règles supplémentaires (les « Règles supplémentaires ») énoncées à l'Annexe A (jointe ci-dessous à la fin du présent Règlement Officiel du Concours ou sur la page web du Concours applicable), ces Règles supplémentaires sont incorporées par référence et font partie du présent Règlement Officiel du Concours. Vous devez vous conformer aux Règles supplémentaires (le cas échéant) pour être admissible à participer au Concours et à gagner un Prix.

6.2. Si les Règles supplémentaires, ou une partie de celles-ci, sont incohérentes ou entrent en conflit avec les Sections 1 à 9 (les « Règles principales ») du présent Règlement Officiel du Concours, les Règles principales prévalent dans la mesure du conflit ou de l'incohérence.

7. Exonération et indemnisation

7.1. EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS DÉGAGEZ, EXONÉREZ, ET LIBÉREZ À JAMAIS LE SPONSOR, L'ADMINISTRATEUR, ET LEURS SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, AFFILIÉES OU FILIALES, LOGITECH EUROPE S.A ET CHACUNE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET APPARENTÉES, PARTENAIRES COMMERCIAUX, AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION, ET CHACUN DE LEURS DIRECTEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, AGENTS, REPRÉSENTANTS, SUCCESSEURS ET AYANTS DROIT RESPECTIFS, ET TOUS LES AUTRES ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT, À L'ORGANISATION ET/OU À L'EXÉCUTION DU CONCOURS (COLLECTIVEMENT, LES « BÉNÉFICIAIRES DE L'EXONÉRATION »), DE TOUTE ACTION, CAUSE D'ACTION, POURSUITE, DETTE, CONVENTION, CONTRAT, RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION ET DEMANDE, Y COMPRIS LES FRAIS ET DÉPENSES JURIDIQUES, QUELLE QU'ELLE SOIT (COLLECTIVEMENT, LES « RÉCLAMATIONS »), Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS FONDÉES SUR LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT ET LA RUPTURE FONDAMENTALE, ET LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE CORPOREL, DE DÉCÈS OU DE DOMMAGE MATÉRIEL, QUE VOUS OU VOS ADMINISTRATEURS, HÉRITIERS, SUCCESSEURS OU AYANTS DROIT POURRIEZ AVOIR OU POURRIEZ AVOIR EU, EN RAISON DE OU DÉCOULANT DE (A)

VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS OU DE L'ATTRIBUTION, DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION, DE L'UTILISATION OU DE LA JOUISSANCE DE TOUT PRIX, ET LE CAS ÉCHÉANT, DU VOYAGE VERS, DE LA PRÉPARATION OU DE LA PARTICIPATION À TOUT ÉVÉNEMENT OU ACTIVITÉ LIÉ(E) AU CONCOURS OU AU PRIX ; (B) LES DROITS DE PUBLICITÉ ACCORDÉS AU SPONSOR OU À L'ADMINISTRATEUR PAR VOUS ; OU (C) CE RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS (Y COMPRIS SANS LIMITATION LES RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES). VOUS RECONNAISSEZ SPÉCIFIQUEMENT QUE VOUS COMPRENEZ QU'IL PEUT Y AVOIR DES RISQUES GRAVES DE DOMMAGES CORPORELS, DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES MATÉRIELS ASSOCIÉS À L'ACCEPTATION, À LA POSSESSION OU À L'UTILISATION DU PRIX OU À LA PARTICIPATION À TOUT ÉVÉNEMENT OU À CERTAINES ACTIVITÉS LIÉES AU PRIX, ET VOUS ASSUMEZ VOLONTAIREMENT CES RISQUES.

7.2. En participant au Concours, vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Bénéficiaires de l'Exonération de toute perte, dommage, responsabilité, insuffisance, action, jugement, intérêt, récompense, pénalité, amende, coût ou dépense de quelque nature que ce soit, y compris les frais juridiques raisonnables et le coût de l'application de tout droit à indemnisation en vertu des présentes et le coût de la poursuite de tout fournisseur d'assurance (collectivement, les « Pertes ») découlant de ou résultant de : (a) votre participation au Concours ; (b) votre réception, possession, perte ou utilisation d'un Prix ; (c) les droits de publicité qui vous sont accordés par le Sponsor, l'Administrateur ; (d) tout non-respect de votre part de l'une des Règles Officielles du Concours ou des Conditions d'Utilisation de la Plateforme ; ou (e) l'utilisation de votre participation par le Sponsor ou l'Administrateur.

7.3. En participant au Concours, si vous êtes déclaré gagnant, vous consentez à l'utilisation de votre nom, e-mail, adresse (ville et province ou état), ressemblance, voix, commentaires, image, photo de profil et/ou photographies (collectivement, la « Personnalité »), sans compensation ou préavis supplémentaire, en lien avec toute publicité, promotion ou communication effectuée maintenant ou à l'avenir, sur tout média ou sur la Plateforme, par ou au nom du Sponsor, de l'Administrateur, et vous accordez au Sponsor, à l'Administrateur, tous les droits d'une telle utilisation.

7.4. Le participant sélectionné s'engage à coopérer à toute enquête menée par le Sponsor ou l'Administrateur pour confirmer son éligibilité et pour s'assurer que l'utilisation des informations de ces gagnants potentiels dans la publicité ou la promotion du Concours ne portera pas atteinte à la réputation, ne provoquera pas le mépris, le scandale ou le ridicule public du Sponsor ou de l'Administrateur, ou ne reflétera pas défavorablement sur le Concours ou le Sponsor ou l'Administrateur, tel que déterminé par le Sponsor ou l'Administrateur à leur discrétion arbitraire.

8. Généralités

8.1. En participant au Concours, vous acceptez de : (a) lire, respecter et être lié par le présent Règlement Officiel du Concours, y compris toutes les exigences d'éligibilité et par les décisions du Sponsor ou de l'Administrateur, faites à leur seule et arbitraire discrétion, qui seront définitives et contraignantes pour toutes les questions relatives au Concours ; et (b)

renoncer à tout droit de revendiquer une ambiguïté concernant ce Règlement Officiel du Concours. Les participants qui ne se sont pas conformés au Règlement Officiel du Concours sont sujets à disqualification.

8.2. Le Sponsor et l'Administrateur se réservent chacun le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre en tout ou en partie ce Concours à tout moment et de quelque manière que ce soit, sans préavis. Sans limiter ce qui précède, si pour une raison quelconque le Concours n'est pas en mesure de se dérouler comme initialement prévu, par exemple à la suite d'une falsification ou d'une infection par un virus informatique, le Sponsor et l'Administrateur peuvent annuler le Concours et procéder à un tirage au sort parmi toutes les participations éligibles précédemment reçues.

8.3. Les Bénéficiaires de l'Exonération n'assument aucune responsabilité et ne sont pas responsables (i) de la capture incorrecte ou inexacte des informations de participation et des participations qui ne sont pas conformes au Règlement Officiel du Concours ; (ii) de toute perte, dommage ou réclamation causée par un Prix ou le Concours lui-même ; (iii) de votre incapacité à accéder à un Prix ; ou (iv) de toute défaillance de la Plateforme pendant la Période du Concours, y compris tout problème, erreur humaine ou technique, erreur d'impression ou typographique, données ou transmissions perdues, retardées ou brouillées, omissions, interruptions, suppressions, défauts ou défaillances de toute ligne téléphonique ou informatique ou réseau, dysfonctionnements techniques de tout système informatique en ligne, équipement informatique, serveurs, fournisseurs d'accès, logiciels, échec de la réception de tout e-mail ou participation en raison de problèmes techniques ou de congestion du trafic sur Internet ou sur tout site web, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris toute blessure ou dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant du téléchargement de tout matériel lié au Concours, tout cela pouvant affecter la capacité d'une personne à participer au Concours.

8.4. Les Bénéficiaires de l'Exonération n'assument aucune responsabilité et ne sont pas responsables des communications électroniques qui ne peuvent pas être livrées en raison d'une forme de filtrage actif ou passif de quelque nature que ce soit ou d'un espace insuffisant dans la boîte aux lettres d'un participant pour recevoir des messages électroniques, ou des participations tardives, illisibles, incomplètes, falsifiées, endommagées, mal dirigées, mutilées, brouillées ou incomplètes, qui seront nulles.

8.5. Les supports/données de participation qui ont été falsifiés ou modifiés sont nuls.

8.6. Les participations générées par un script, une macro ou d'autres moyens automatisés seront disqualifiées. Les participations qui sont incomplètes, brouillées, corrompues ou inintelligibles pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, un dysfonctionnement ou une congestion de l'ordinateur ou du réseau, sont nulles et ne seront pas acceptées.

8.7. Sous réserve de la section 5.4, en cas de litige sur l'identité d'un participant, le titulaire du compte autorisé de l'adresse e-mail utilisée dans la participation sera considéré comme le participant.

8.8. Toute tentative de délibérément endommager un site web ou de compromettre le bon fonctionnement du Concours est une violation des lois pénales et civiles. Si une telle tentative est faite, le Sponsor et l'Administrateur se réservent le droit de chercher des recours et des

dommages dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites pénales, et de disqualifier un participant du Concours ou de toute autre promotion menée par le Sponsor maintenant ou à l'avenir. Dans le cas où il est déterminé qu'un participant a participé au Concours d'une manière contraire au Règlement Officiel du Concours et/ou a soumis plus que le nombre de participations permis par le Règlement Officiel du Concours, le participant et toutes les participations soumises par le participant seront disqualifiés.

8.9. Le Sponsor se réserve le droit de disqualifier un participant de tout Concours si le Sponsor détermine, à sa seule discrétion, qu'il a harcelé, trollé, gêné, ennuyé, causé une nuisance, occasionné de la violence sur une personne, causé des dommages matériels, ou autrement mal utilisé le Concours ou la Plateforme ou enfreint ces Conditions d'utilisation.

8.10. Si, en raison d'une erreur technique, de production ou autre, plus de prix sont réclamés ou attribués que ce qui est décrit dans le Règlement Officiel du Concours, le nombre de prix identifié dans le Règlement Officiel du Concours sera attribué lors d'un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix reçues.

8.11. En aucun cas, les Bénéficiaires de l'Exonération ne seront responsables ou redevables de plus que le nombre de prix indiqué dans le Règlement Officiel du Concours.

8.12. Le Concours est soumis à toutes les lois applicables.

8.13. Toutes les participations deviennent la propriété du Sponsor et aucune ne sera retournée.

8.14. Le Concours est nul là où la loi l'interdit. Toutes les questions et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du Règlement Officiel du Concours, ou les droits et obligations des participants, du Sponsor, de l'Administrateur, en lien avec le Concours, seront régies et interprétées conformément aux lois de la Suisse, sans égard aux principes de conflit de lois.

8.15. La valeur au détail approximative d'un Prix telle qu'énoncée par le Sponsor dans la publicité sur le point de vente, et d'autres publicités, matériels de promotion et/ou dans ce Règlement Officiel du Concours est sujette aux fluctuations de prix sur le marché de consommation basées, entre autres, sur le temps écoulé entre la date à laquelle la valeur au détail approximative est énoncée par le Sponsor et la date à laquelle le Prix est attribué ou échangé. Si, au moment où un Prix est échangé ou attribué, le prix d'achat au détail réel en vigueur pour ce Prix est inférieur à la valeur au détail approximative énoncée par le Sponsor dans la publicité sur le point de vente, à la télévision, dans la presse ou en ligne, les supports de promotion, sur la Plateforme, et/ou dans ce Règlement Officiel du Concours, le gagnant du Prix n'aura pas droit à un chèque ou à de l'argent pour la différence de prix.

8.16. En cas de divergence ou d'incohérence entre les termes et conditions du présent Règlement Officiel du Concours et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel ou contenu lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter : le formulaire de participation au Concours, et/ou la publicité sur le point de vente, à la télévision, dans la presse ou en ligne, et la Plateforme ; les termes et conditions du présent Règlement Officiel du Concours prévaudront, régiront et contrôleront.

8.17. Sauf si clairement proposé sur la page du Concours, si un Concours n'est pas traduit dans une langue spécifique, il peut être demandé en envoyant un e-mail à contact@rewardslogitech.com. Le Sponsor et l'Administrateur sont heureux de fournir une

version du Concours lui-même, du Règlement Officiel du Concours et/ou de tout autre document juridique pertinent dans la langue demandée. Toutes les autres demandes doivent être adressées au support Logitech.

9. Confidentialité

9.1. Le Sponsor et l'Administrateur respectent le droit à la vie privée de chaque participant. En participant au Concours et en fournissant volontairement des informations personnelles, vous consentez et acceptez la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos informations pour l'administration du Concours conformément aux politiques de confidentialité applicables de Logitech Europe S.A. disponibles ici (<https://www.logitech.com/en-ch/legal/privacy-policy.html>)

Règles abrégées

Sponsor: Logitech Europe S.A. Aucun achat n'est nécessaire. Ouvert aux résidents légaux des juridictions où l'offre et la participation au Concours sont légales. Les personnes de 18 ans ou moins n'ont pas le droit de participer. Le Concours commence à 9:00 AM EU CET le 1er septembre 2025 et se termine à 11:59 PM EU CET le 12 septembre 2025. Prix tel qu'indiqué sur la Plateforme, sous réserve du Règlement Officiel du Concours. Nul là où la loi l'interdit.

Annexe A

Règles supplémentaires

1. Les codes de réduction sont soumis aux conditions ci-dessous:
 - a. Des réductions instantanées de 5%, 10% ou 15% sur les produits Logitech.
 - b. Les codes de réduction sont valables pendant 24 heures après leur obtention sur tous les produits Logitech sur le site web www.logitech.com, y compris les produits à prix réduit, à l'exception des nouveaux lancements de produits au cours des six (6) derniers mois du jour où ils sont échangés.
 - c. Les gagnants doivent copier leur code de réduction avant de quitter le jeu. Une fois qu'ils en sortent, le code ne peut plus être récupéré.
 - d. Un seul (1) code de réduction peut être utilisé à la caisse.
 - e. Les coupons se cumulent avec d'autres promotions.
 - f. Les coupons ne sont pas transférables, remboursables et ne sont pas échangeables contre de l'argent.

- g. Les coupons peuvent être utilisés pour acheter des produits uniquement sur le marché où réside le gagnant du prix.
- h. Le gagnant doit être un résident du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, de la République tchèque, de France, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suisse, de Norvège, de Suède, de Finlande, du Danemark, de Pologne, d'Italie ou de Belgique.
- i. Les conditions d'utilisation de Logitech s'appliquent.

2. Les Prix de la Section des Prix quotidiens et des Gains instantanés Lucky Moment sont échangés par le biais d'un code de réduction et sont soumis aux conditions ci-dessous:

- a. Le coupon accorde une réduction de 100% correspondant à la valeur du prix gagné, à échanger sur le site web www.logitech.com.
- b. Une fois sur le site web, vous devrez peut-être (a) sélectionner votre couleur préférée pour le produit (selon le prix) et l'ajouter au panier ; (b) appliquer le coupon à la caisse.
- c. Le coupon doit être utilisé dans les 24 heures suivant son émission.
- d. Le coupon ne peut être utilisé qu'une seule fois.
- e. Le coupon ne peut pas être cumulé avec d'autres promotions.
- f. Le coupon peut être utilisé pour acheter des produits uniquement sur le marché où réside le gagnant du prix.
- g. Le gagnant doit être un résident du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, de la République tchèque, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suisse, de Norvège, de Suède, de Finlande ou du Danemark (à l'exclusion de la Pologne, de l'Italie ou de la Belgique).
- h. Le coupon accorde la livraison standard gratuite du produit échangé via le code de réduction.
- i. Le coupon n'est pas transférable, remboursable et n'est pas échangeable contre de l'argent.
- j. Les conditions d'utilisation de Logitech s'appliquent.